

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 158**

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 16

À l'alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« de »

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.